

資料

**資料－1 調査団員・氏名**

**資料－2 調査行程**

資料-1 調査団員氏名（概略設計調査時）

名前	担当	所属
須藤 勝義	調査団長	JICA 地球環境部 水資源・防災グループ 次長
吉田 克人	地下水開発	JICA 国際協力専門員
清水 幸子	協力企画	JICA 債権管理部債権管理第三課
岩本 政俊	業務主任/村落給水計画	日本テクノ株式会社
永沼 俊道	水理地質/物理探査/井戸掘削	日本テクノ株式会社
村上 照機	給水・衛生施設設計/地盤調査・測量	日本テクノ株式会社
中山 祐介	維持管理計画/社会状況調査	株式会社アースアント・ヒューマンコーポレーション
宮内 浩司	施工計画/積算	日本テクノ株式会社
匂坂 敬樹	通訳	株式会社テクノスタッフ

調査団員氏名（報告書案説明調査時）

名前	担当	所属
吉田 克人	調査団長	JICA ケニア事務所 広域企画調査員
吉田 隼和	協力企画	JICA 資金協力支援部 実施監理第三課
岩本 政俊	業務主任/村落給水計画	日本テクノ株式会社
永沼 俊道	水理地質/物理探査/井戸掘削	日本テクノ株式会社
匂坂 敬樹	通訳	株式会社テクノスタッフ

資料-2 調査日程（概略設計調査時）

日付	官団員	コンサルタント団員									
		A.業務主任 /村落給水計画 行程		B.水理地質/物理探査/ 井戸掘削 行程		C.給水・衛生施設設計/ 地盤調査・測量 行程		D.維持管理計画/ 社会状況調査 行程		F.通訳 行程	
1 9/12(月)		東京発、パリ着	機	東京発、パリ着	機			東京発、パリ着	機	東京発、パリ着	機
2 9/13(火)		パリ発、ダカール着	機	パリ発、ダカール着	機			パリ発、ダカール着	機	パリ発、ダカール着	機
3 9/14(水)	JICAセネガル事務所協議、大使館・経済財務省表 敬、DHR・DAR表敬およびIC/R説明・協議		機	JICAセネガル事務所協議、大使 館・経済財務省表敬、DHR・DAR表 敬およびIC/R説明・協議	機			JICAセネガル事務所協議、大使 館・経済財務省表敬、DHR・DAR表 敬およびIC/R説明・協議	機	官団員・業務主任同行	機
4 9/15(木)	IC/R協議(DHR・DAR・DEM)	機	機	IC/R協議(DHR・DAR・DEM)	機			IC/R協議(DHR・DAR・DEM)	機	同上	機
5 9/16(金)	タンバングダへ移動、タンバングダ州副知事・水利 局表敬	機	機	再委託入札説明会案内(試掘調 査)	機			タンバングダへ移動、タンバング ダ州副知事・水利局表敬	機	同上	機
6 9/17(土)	サイト視察 (No.1, UEMOA建設サイト, Kouthiaba, Fass Gounass, Sinthiou Malème)	機	機	再委託入札準備(試掘調査)	機			サイト視察 (No.1, UEMOA建設サ イト, Kouthiaba, Fass Gounass, Sinthiou Malème)	機	同上	機
7 9/18(日)	サイト視察 (No.13, 2, Dialacoto)	機	機	資料整理	機			サイト視察 (No.13, 2, Dialacoto)	機	同上	機
8 9/19(月)	BPFグデリ表敬、サイト視察 (No.6, 3)	機	機	再委託入札説明会案内(測量・地 盤調査)、物理探査見積依頼	機			BPFグデリ表敬、サイト視察 (No.6, 3)	機	同上	機
9 9/20(火)	ダカールへ移動	機	機	同上	機			ダカールへ移動	機	同上	機
10 9/21(水)	ミニッツ協議	機	機	ミニッツ協議	機			社会状況調査 見積依頼	機	同上	機
11 9/22(木)	ミニッツ署名、団内協議、JICA事務所への報告、官 側ダカール出発	機	機	試掘 再委託入札説明会・TOR配 布	機			DAR、保健省聞き取り調査	機	同上	機
12 9/23(金)	パリ着・発	機	機	物理探査見積依頼	機			同上	機	測量、地盤調査入札資料 作成	機
13 9/24(土)	東京着	機	機	団内打合せ、再委託説明会準備 (測量・地盤調査)	機	東京発、パリ着	機	団内打合せ	機	団内打合せ、ダカール発	機
14 9/25(日)		機	機	資料整理	機	パリ発、ダカール着	機	資料整理	機	パリ着・発	機
15 9/26(月)		機	機	再委託入札説明会・TOR配布 (測量・地盤調査)	機	再委託入札説明会・TOR配布 (測量・地盤調査)	機	保健局、国家衛生局より聞き取り	機	東京着	機

日付	コンサルタント団員									
	A.業務主任 /村落給水計画		B.水理地質/物理探査/ 井戸掘削		C.給水・衛生施設設計/ 地盤調査・測量		D.維持管理計画/ 社会状況調査		E.施工計画/積算	
	行程	宿泊	行程	宿泊	行程	宿泊	行程	宿泊	行程	宿泊
9/27(水)	マダムへ移動	オロギ	物理探査見積取得	ダカール	マダムへ移動	オロギ	マダムへ移動	オロギ		
9/28(木)	マダム維持管理センター表敬、サイト調査 (No.11サイト)	オロギ	物理探査契約交渉	ダカール	マダム維持管理センター表敬、サイト調査 (No.11サイト)	オロギ	マダム維持管理センター表敬、サイト調査 (No.11サイト)	オロギ		
9/29(金)	サイト調査(No.10サイト)	オロギ	物理探査契約交渉、試験調 査応礼図書受領	ダカール	サイト調査(No.10サイト)	オロギ	サイト調査(No.10サイト)	オロギ		
9/30(土)	タンバング移動、タンバング州衛生支所 表敬・聞き取り	クハバ	再委託応礼図書開札(試験調 査)評価・選定、物理探査契 約交渉	ダカール	タンバング移動、タンバング州衛生支所 表敬・聞き取り	クハバ	タンバング移動、タンバング州衛生支 所表敬・聞き取り	クハバ		
10/1(日)	サイト調査(No.1サイト)	クハバ	再委託応礼図書開札(試験調 査)評価、契約書類作成	ダカール	サイト調査(No.1サイト)	クハバ	サイト調査(No.1サイト)	クハバ		
10/2(月)	サイト調査(No.2,3サイト)	クトグ	試験、物理探査契約書類作成	ダカール	サイト調査(No.2,3サイト)	クトグ	サイト調査(No.2,3サイト)	クトグ		
10/3(火)	ケドグ維持管理センター表敬、サイト調査 (No.13サイト)	クハバ	試験再委託契約交渉、物理 探査再委託契約、ダカール発	機	ケドグ維持管理センター表敬、サイト調査 (No.13サイト)	クハバ	ケドグ維持管理センター表敬、サイト調 査(No.13サイト)	クハバ		
10/4(水)	ダカールへ移動	ダカール	バリ着・発	機	ダカールへ移動	ダカール	ダカールへ移動	ダカール		
10/5(木)	再委託開札・評価 (測量・地盤調査)	ダカール	東京着		再委託開札・評価 (測量・地盤調査)	ダカール	社会状況調査契約交渉、契約準備	クハバ		
10/6(金)	テクニカルノート協議、DHR他ドナー案件担 当者から聞き取り	ダカール			再委託契約交渉(測量・地盤調査)	ダカール	保健者より聞き取り	クハバ		
10/7(土)	DAR聞き取り調査、他ドナー案件報告書解 析	ダカール			DHR協議	ダカール	CREPA、DARより聞き取り	クハバ		
10/8(日)	団内打合せ、建設業者の確認	ダカール			団内打合せ、建設業者の確認	ダカール	社会状況調査再委託契約	クハバ		
10/9(月)	他ドナー案件報告書解析	ダカール			再委託契約書類作成	ダカール	タンバングへ移動、衛星村落調査	クハバ		
10/10(火)	測量・地盤調査の再委託評価結果通知、テ クニカルノート協議、UNICEF聞き取り	ダカール			再委託(測量・地盤調査)契約交渉	ダカール	州衛生局、保健局、GADECから聞き取り、衛星 村落調査No.3	クハバ		
10/11(水)	UEMOA、UNICEF聞き取り	ダカール			再委託(測量・地盤調査)契約	ダカール	州教育局、州開発局、GWI、USAIDから聞 き取り、衛星村落調査No.3	クハバ		
10/12(木)	DAR、DEM情報収集	ダカール			施工業者調査	ダカール	PACEPAS、AGEPA(GRDR)より聞き取り	クハバ		
10/13(金)	DHR情報収集、現地調査報告書作成	ダカール			同上	ダカール	衛星村落調査No.3	クハバ		
10/14(土)	JICAセネガル事務所報告、ダカール発	機			タンバングへ移動	オロギ	衛星村落調査No.2	クハバ		
10/15(日)	バリ着・発	機			測量・地盤調査サイトトランスファーNo.2	オロギ	ダカールへ移動	ダカール		
10/16(月)	東京着				サイト調査No.1	オロギ	再委託(社会状況調査)打ち合わせ	ダカール		
10/17(火)					測量・地盤調査サイトトランスファーNo.1	クハバ	DAR協議、社会状況調査打ち合わせ	ダカール		
10/18(水)					サイト調査No.1	クハバ	社会状況調査打ち合わせ、JICAセネガル 事務所報告、ダカール発	機		
10/19(木)					同上	クハバ	バリ着・発	機		
10/20(金)					リンダールへ移動	クハバ	東京着			
10/21(土)					サイト調査No.10	クハバ				
10/22(日)					測量・地盤調査サイトトランスファーNo.10	クハバ				
10/23(月)					サイト調査No.10	クハバ				
10/24(火)					同上	クハバ				
10/25(水)					サイト調査No.10、オロンギへ移動	オロギ				
10/26(木)					サイト調査No.11	オロギ				
10/27(金)					同上	オロギ				
10/28(土)					同上	オロギ				
10/29(日)					同上	オロギ				
10/30(月)			東京発、バリ経由ダカール着	機	測量・地盤調査サイトトランスファーNo.11、タ ンバングへ移動	オロギ				
10/31(火)			物理探査結果受領、解析	ダカール	地盤調査サイトトランスファーNo.3	クハバ				
11/1(水)			DHR赴任挨拶、物探報告書 解析、タンバングへ移動	クハバ	サイト調査No.3、測量調査サイトトラン スファーNo.3	クハバ				
11/2(木)			No.3試験監視	クハバ	サイト調査No.3	クハバ				
11/3(金)			同上	クハバ	サイト調査No.13	クハバ				
11/4(土)			同上	クハバ	サイト調査No.2	クハバ				
11/5(日)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/6(月)			同上	クハバ	資料整理	クハバ				
11/7(火)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/8(水)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/9(木)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/10(金)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/11(土)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/12(日)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/13(月)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/14(火)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/15(水)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/16(木)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/17(金)			同上	クハバ	同上	クハバ				
11/18(土)			測量・地盤再委託調査監視 申し送り	クハバ	測量・地盤再委託調査監視 申し送り	クハバ				
11/19(日)			試験監視、測量・地盤再委託 調査監視	クハバ	ダカールへ移動	ダカール				
11/20(月)			同上	クハバ	資料整理、ダカール発	機				
11/21(火)			同上	クハバ	バリ着・発	機				
11/22(水)			同上	クハバ	東京着					
11/23(木)			同上	クハバ						
11/24(金)			同上	クハバ						
11/25(土)			同上	クハバ						
11/26(日)			同上	クハバ					東京発、バリ着	機
11/27(月)			同上	クハバ					バリ着、ダカール着	ダカール
11/28(火)			同上	クハバ					調査準備	ダカール
11/29(水)			同上	クハバ					DHR表敬、他ドナー事業費調査	ダカール
11/30(木)			同上	クハバ					流通事情/調達事情	ダカール
12/1(金)			同上	クハバ					同上	ダカール

日付	コンサルタント団員									
	A.業務主任 /村落給水計画		B.水理地質/物理探査/ 井戸掘削		C.給水・衛生施設設計/ 地盤調査・測量		D.維持管理計画/ 社会状況調査		E.施工計画/積算	
	行程	宿泊	行程	宿泊	行程	宿泊	行程	宿泊	行程	宿泊
81	12/1	(木)	同上	マコ					同上	ダカール
82	12/2	(金)	同上	ダハ					同上	ダカール
83	12/3	(土)	同上	ダハ					同上	ダカール
84	12/4	(日)	同上	バケ					資料整理	ダカール
85	12/5	(月)	同上	バケ					価格調査	ダカール
86	12/6	(火)	同上	バケ					資料整理	ダカール
87	12/7	(水)	同上	バケ					価格調査	ダカール
88	12/8	(木)	同上	バケ					同上	ダカール
89	12/9	(金)	同上	バケ					地方へ移動	シゴ
90	12/10	(土)	同上	バケ					サイト調査(No.10サイト)	モロ
91	12/11	(日)	同上	ダハ					サイト調査(No.11,6サイト)	ダハ
92	12/12	(月)	同上	ダハ					サイト調査(No.2,3サイト)	ダハ
93	12/13	(火)	同上	バケ					サイト調査(No.13サイト)	ダハ
94	12/14	(水)	同上	バケ					サイト調査(No.1サイト)	ダカール
95	12/15	(木)	同上	バケ					ダカールへ移動	ダカール
96	12/16	(金)	同上	バケ					価格調査	ダカール
97	12/17	(土)	同上	バケ					同上	ダカール
98	12/18	(日)	同上	バケ					同上	ダカール
99	12/19	(月)	同上	バケ					DHR協議、価格調査	ダカール
100	12/20	(火)	同上	バケ					価格調査	ダカール
101	12/21	(水)	同上	バケ					同上	ダカール
102	12/22	(木)	同上	バケ					資料整理、ダカール発	機
103	12/23	(金)	同上	バケ					パリ着・発	機
104	12/24	(土)	同上	バケ					東京着	
105	12/25	(日)	同上	バケ						
106	12/26	(月)	同上	バケ						
107	12/27	(火)	同上	バケ						
108	12/28	(水)	同上	バケ						
109	12/29	(木)	同上	バケ						
110	12/30	(金)	同上	バケ						
111	12/31	(土)	同上	バケ						
112	1/1	(日)	同上	バケ						
113	1/2	(月)	同上	バケ						
114	1/3	(火)	同上	ダハ						
115	1/4	(水)	ダカールへ移動	ダカール						
116	1/5	(木)	DHR、JICAセネガル事務所報 告、ダカール発	機						
117	1/6	(金)	パリ着・発	機						
118	1/7	(土)	東京着							

**調査日程（報告書案説明調査時）**

	吉田広域企画調査員	吉田職員	JICA調査団 岩本、匂坂	JICA調査団 永沼
1	11/4 日		東京 成田 (12:45) --> パリ (17:15)	
1	11/5 月	東京 羽田 (01:30) --> パリ (06:20) パリ (16:25) --> ダカール (21:05)	パリ (16:25) --> ダカール (21:05)	
2	11/6 火	ナイロビ (08:30) --> ダカール (15:15)	JICAセネガル事務所表敬・協議 水利局表敬と局長へ報告書案の説明 衛生局長表敬と局長への報告書案の説明 経済財政協力局表敬	東京 羽田 (01:30) --> パリ (06:20) パリ (16:25) --> ダカール (21:05)
3	11/7 水	ダカールにてステアリングコミッティへ報告書案の説明と協議 日本大使館表敬		
4	11/8 木	水利衛生省次官表敬 水利局と衛生局関係者でミニッツの協議・準備		
5	11/9 金	ダカール 08:00 --> タンバクンダ 16:00 DRH(地方水利支所)表敬と報告書案説明・協議		
6	11/10 土	サイト調査 No.2, 3, 13		
7	11/11 日	タンバクンダ 08:00 --> ダカール 18:00 13.5次無償サイト調査(タンバクンダ州シンチュウマレム、クンベントウン)		
8	11/12 月	水利局、衛生局、経済財政協力局との間でミニッツ署名 JICAセネガル事務所への報告 日本大使館への報告		
		ダカール (23:35) -->	ダカール (23:35) -->	ダカール (23:35) -->
9	11/13 火	ダカール (16:15) -->	--> パリ (06:05) パリ (11:00) -->	--> パリ (06:05) パリ (11:00) -->
10	11/14 水	--> ナイロビ (05:10)	--> 東京 羽田 (06:55)	--> 東京 成田 (09:20) --> 東京 羽田 (06:55)

### 資料－3 相手国関係者リスト

資料-3 相手国関係者リスト

名前	役職	
Mamadou SALL	Sécretaire Général de MUHHA	都市化・住環境・水利・衛生省 水利担当事務次官
Diène FAYE	Directeur Direction de l'Hydraulique rurale (DHR)	地方水利局長
Alassane Taïrou NDIAYE	Chef de Division DHR Coordonnateur Projet PEPAM	地方水利局次長
Alioune DIALLO	Chef de Projet DHR	地方水利局プロジェクトチーフ
Mounirou BERTHE	Assistant Chef Projet DHR	地方水利局プロジェクトチーフ 補佐
Adama MBAYE	Directeur Assainissement Rural (DAR)	地方衛生局長
Arouna TRAORE	Chargé de Programmes DAR	地方衛生局案件担当
Ababacar MBAYE	Chargé de Programme DAR	地方衛生局案件担当
Abdoul Aziz NDIAYE	Ingenieur Génie Sanitaire DAR	地方衛生局衛生技師
Alhousseynou DEME	DEM	維持管理局職員
Masson WAGUE	Directeur Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) Ministère de l'Economie et des Finances	経済財務省/経済財政協力局長
Mamadou Moustapha BA	Directeur Adjoint DCEF	経済財政協力局長補佐
Abdoulaye DIENG	Chargé de programme (DCEF)	経済財政協力局案件担当
Abdourahmane NDIAYE	Adjoint Gouvernor Tambacounda	タンバクンダ州副知事
Fodé KANE	Chef de division hydraulique régionale de Tambacounda	タンバクンダ州水利支部長
Omar DEME	Chef de subdivision de maintenance de Tambacounda	タンバクンダ維持管理本部長
Yaya SOUANE	Chef de brigade des puits et forages de Tambacounda	タンバクンダ維持管理センター 長
Souleymane BODIANG	Chef de brigade des puits et forages de Goudiry	グディリ維持管理センター長

名前	役職	
Sérigue Dame DIONE	Chef de division régional de l'assainissement de Tambacounda	タンバクンダ州衛生支部長
Abou FALL	Chef de brigade des puits et forages de Matam	マタム維持管理センター長
Moussa Dior DIOP	Chef de division hydraulique régionale de Kédougou	ケドゥグ州水利支部長

**資料－4 討議議事録 (M/D)**

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS  
SUR  
L'ÉTUDE PRÉPARATOIRE  
DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET  
D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HYGIÈNE DANS LES  
ZONES RURALES  
EN RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

En réponse à la requête adressée par le Gouvernement de la République du Sénégal (désigné ci-après par « le Sénégal »), le Gouvernement du Japon a décidé de mener une Etude préparatoire pour le Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Amélioration des Conditions d'Hygiène dans les Zones Rurales (désigné ci-après par « l'Etude ») et a confié l'exécution de cette étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après par « la JICA »).

La JICA a dépêché une mission pour l'Etude préparatoire (désignée ci-après par « la Mission ») dirigée par M. Katsuyoshi SUDO, Directeur général adjoint et Directeur du Groupe pour la Gestion des Ressources en Eau et de Désastre au Département de l'Environnement mondial de la JICA. La mission a séjourné au Sénégal du 13 au 22 septembre 2011.

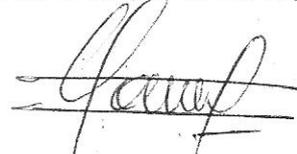
La Mission a mené une série de rencontres avec les représentants officiels concernés du Gouvernement du Sénégal et a effectué une visite sur le terrain dans la zone concernée de la requête.

A la suite des discussions et de la visite sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux points décrits dans les documents ci-joints. La Mission va poursuivre ses travaux et élaborer le Rapport de l'étude sur la conception de base (désignée ci-après par « le Rapport »).

*Fait à Dakar, le 22 septembre 2011*

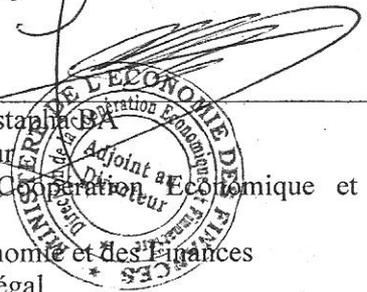
須藤 勝義

M. Katsuyoshi SUDO  
Chef de mission  
Mission de l'Etude préparatoire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)



M. Diène FAYE  
Directeur  
Direction de l'Hydraulique rurale,  
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de  
l'Hydraulique et de l'Assainissement  
République du Sénégal

M. Mamadou Moustapha BA  
Adjoint au Directeur  
Direction de la Coopération Economique et  
Financière  
Ministère de l'Economie et des Finances  
République du Sénégal



## DOCUMENT PRINCIPAL

### 1. Objectifs du Projet

Le présent Projet a pour objet l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les régions de Tambacounda, Matam, et de Kédougou.

### 2. Les sites ciblés du présent Projet se situent dans les régions de Tambacounda, Matam et de Kédougou.

La carte de localisation des sites concernés se trouve en Annexe-1.

### 3. Organisme de tutelle du Projet et Directions responsables

Le Ministère de tutelle est le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique, et de l'Assainissement (MUHHA). Les Directions responsables sont la Direction de l'Hydraulique rurale (DHR) et la Direction de l'Assainissement rural (DAR). Le Projet sera exécuté en collaboration avec la DEM. L'organigramme du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique, et de l'Assainissement (MUHHA) est présenté dans l'Annexe-3.

### 4. Système de l'Aide financière non remboursable du Japon

#### 4.1 Le Gouvernement du Sénégal a bien compris le système de l'Aide financière non remboursable du Japon expliqué par la Mission d'étude, et présenté dans les Annexes-4 et 5.

#### 4.2 Pour une exécution rapide du Projet, le Gouvernement du Sénégal mettra en oeuvre les mesures nécessaires mentionnées dans l'Annexe-6, qui sont les conditions pour l'exécution de l'aide financière non remboursable du Japon.

#### 4.3 A la suite de l'Etude, la JICA informera la partie sénégalaise si d'autres dispositions seraient à sa charge.

### 5. Déroulement de l'Etude

#### 5.1 Les consultants séjourneront et poursuivront l'Etude sur place jusqu'au 27 décembre 2011.

#### 5.2 La JICA soumettra le rapport provisoire de l'Etude préparatoire pour le Projet en français. Afin d'expliquer le contenu du rapport de l'Etude préparatoire, la JICA enverra une équipe de l'Etude début mai 2012.

#### 5.3 La JICA établira le rapport final de l'Etude préparatoire et le soumettra au Gouvernement du Sénégal en août 2012 lorsque celui-ci aura approuvé le rapport provisoire de l'Etude préparatoire.

### 6. Autres points

#### 6.1 Les sites ciblés de l'Etude

La partie sénégalaise et la partie japonaise sont d'accord que les sites ciblés de l'Etude de ce projet seront sélectionnés selon l'ordre de priorité des six sites, Nr.1, Nr.2, Nr.3, Nr.10, Nr.11, et Nr.13 issus des 13 sites en référence aux résultats de l'étude de faisabilité du Plan Directeur, "Etude sur l'Hydraulique Rurale dans la Région de Tambacounda et Matam".

La liste des sites ciblés du projet pour l'étude ainsi que la liste des villages polarisés sont présentées dans les Annexes-2.

#### 6.2 Critères pour classer les sites par ordre de priorité

Au cas où l'échelle du projet serait trop grande comparée à l'estimation en référence aux résultats de l'analyse des prévisions du Plan Directeur, de l'Etude pour la conception, et de l'estimation de coûts approximatifs de projet effectué sur place et au Japon, la mission de l'étude a expliqué les possibilités de sélectionner uniquement les sites du projet hautement prioritaires à la limite du budget prévu par la partie japonaise.

La partie sénégalaise l'a bien compris, et les deux parties se sont mises en accord pour le classement de l'ordre des sites de priorité d'après les critères suivants :

- Population (population desservie en eau, fluctuation de population, etc.)
- Conditions naturelles (potentiel en eaux souterraines)
- Situation de l'approvisionnement en eau (taux de l'approvisionnement en eau, existence ou non d'ouvrages hydrauliques existants, état de fonctionnement, la distance jusqu'à la source existante)

Handwritten signature and initials in the bottom right corner.

- Accès (possibilité d'accès des foreuses pendant la saison des pluies)
- Volonté des habitants à payer la redevance de l'eau
- Volonté et capacité de gestion et maintenance des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement par les habitants
- Conditions d'hygiène des sites (taux de prévalence des maladies d'origine hydrique, situation relative aux installations d'assainissement, etc.)
- Régions prioritaires (Accorder la priorité à la région de Tambacounda)
- Coûts de construction par m<sup>3</sup> d'approvisionnement en eau
- Coûts de gestion et maintenance par m<sup>3</sup> d'approvisionnement en eau

### 6.3 Etude du forage d'essai

La mission a expliqué à la partie sénégalaise la nécessité de l'exécution de l'étude de forages d'essai dans les sites Nr.3, Nr.11, et Nr.13 afin de confirmer les potentialités des eaux souterraines, et la partie sénégalaise est d'accord.

Les deux parties sont d'accord pour convertir les forages d'essai en forages de production afin d'exécuter le projet suivant les critères du tableau indiqué ci-dessous :

No	Nom du village centre	Planification de l'approvisionnement en eau (m3/h)	Débit pompage de l'eau par forage planifié (m3/h)	Nombre de forage prévu	Critère du forage positif			Terrain
					Débit de pompage de l'eau minimum par forage (m3/h)	Capacité totale de de l'eau minimum par plusieurs forages (m3/h)	Qualité de l'eau	
3	Djinkore Peul	60	60	1	11.0	—	Satisfaire les critères de la partie Sénégalaise	Zones de couche sédimentaire
11	Ganguel Maka	48	12	4	1.5	8		Zones du socle
13	Mako	15	5	3	1.5	9		Zones du socle

Les deux parties sont d'accord pour considérer que le site Nr.3 sera éliminé si le forage d'essai ne satisfait pas le débit de pompage minimum demandé. Considérant l'ensemble des forages des sites Nr.11 et Nr.13, les deux parties acceptent d'éliminer ces sites au cas où le débit de pompage n'atteindrait pas 8m<sup>3</sup>/h pour le site Nr.11 et 9m<sup>3</sup>/h pour le site Nr.13.

Dans le cas où le débit de pompage de l'eau des forages n'atteindrait pas le minimum requis ; les forages seraient considérés alors comme des forages négatifs. A ce titre, les deux parties acceptent d'équiper ces forages en pompes manuelles sous la responsabilité de la partie sénégalaise.

Les deux parties sont d'accord au cas où le volume d'eau minimum n'est pas obtenu et que la qualité de l'eau ne soit pas bonne, sur un des sites Nr.3, 11, et 13, d'éliminer ce site. Par conséquence, le site Nr.6 ou un des autres sites autour du Nr.6 sera retenu comme site de réserve, et un forage d'essai sera réalisé au cas où les caractéristiques des forages existants ne seraient pas satisfaisantes.

### 6.4 Mesures d'exonération de taxes

La Mission a expliqué à la partie sénégalaise qu'elle devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exonération des droits de douane, des taxes intérieures et autres charges fiscales sur les produits et services du Projet,

3  
w/f

ainsi que le règlement des frais de commissions pour la notification de l'autorisation de paiement et les frais de commissions pour le paiement de la banque désignée par l'arrangement bancaire. La partie sénégalaise et la partie japonaise se sont mises d'accord sur cette disposition.

#### 6.5 Pose de clôtures pour assurer la sécurité

Conformément aux principes du gouvernement japonais, la Mission a expliqué à la partie sénégalaise que la construction des ouvrages hydrauliques sera réalisée sous la responsabilité du Japon dans le cadre de l'aide financière non remboursable, et que la sécurité des ouvrages sera sous la responsabilité du pays bénéficiaire. La Mission a demandé l'installation de clôture autour de la cabine de pompage et du château d'eau à la partie sénégalaise avant la fin des travaux sur chaque site. La partie sénégalaise accepte de prendre en charge le coût d'installation des clôtures de sécurité à travers les fonds propres du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique, et de l'Assainissement (MUHHA).

Les sites détaillés et les plans d'installation de clôture de sécurité seront issus des résultats de l'Etude menée par les consultants et préalablement approuvée par la partie sénégalaise et l'ingénieur en chef de l'étude.

#### 6.6 Type de l'énergie du système d'adduction d'eau

Conformément aux principes du gouvernement japonais, la Mission a expliqué à la partie sénégalaise que les travaux d'installation et de raccordement électrique des forages sont à la charge du bénéficiaire. Les deux parties sont d'accord d'équiper en priorité les sites par des groupes électrogènes. En cas de faibles puissances nécessitant un raccordement électrique du forage, la partie sénégalaise prendra en charge les frais de branchement au réseau de distribution électrique existant jusqu'au site sur la base des résultats de l'étude détaillée du Consultant.

Les sites détaillés et les procédures de raccordement au réseau de distribution électrique jusqu'au site seront issus des résultats de l'Etude menée par les consultants et préalablement approuvés par la partie sénégalaise et l'ingénieur en chef de l'étude.

#### 6.7 L'accès aux sites ciblés

Les deux parties se sont mises en accord afin que la partie sénégalaise prenne en charge l'aménagement des voies d'accès jusqu'aux sites en cas d'inaccessibilité des sites pendant la saison des pluies. Aussi, le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique, et de l'Assainissement (MUHHA) s'engage à aménager les voies d'accès jusqu'aux sites en collaboration avec les ministères concernés.

Les sites détaillés et les procédures de l'aménagement des voies d'accès jusqu'aux sites seront issus des résultats de l'Etude menée par les consultants et préalablement approuvée par la partie sénégalaise et l'ingénieur en chef de l'étude.

#### 6.8 L'année horizon du projet du système d'adduction d'eau

L'année horizon du système d'adduction d'eau sera planifiée en 2020.

#### 6.9 L'assainissement rural

La partie sénégalaise et la mission sont d'accord que dans le cadre du système de l'aide financière non remboursable du Japon, la composante de l'assainissement sera limitée à la construction des latrines publiques dans les écoles et les structures de santé situées dans les sites cibles, et à l'éducation sanitaire et des activités de sensibilisation seront exécutées par la

composante soft.

Les deux parties sont d'accord pour définir les critères suivants comme critères de sélection pour équiper les latrines dans les écoles et les structures de santé situées dans les sites cibles,;

- Les sites dans lesquels des ouvrages hydrauliques seront construits
- Vérification des latrines existantes (le nombre et le type de latrines existantes, des latrines existantes séparées pour les femmes et les hommes, la date de construction, la situation de l'utilisation et l'état de maintenance, les raisons en cas de non-utilisation)
- Les situations d'hygiène des sites (le statut des maladies d'origine hydrique, la situation d'équipement des ouvrages de l'assainissement, etc.)
- La capacité de gestion et la maintenance des ouvrages (les enseignants et l'association des parents d'élèves, la système de gestion des structures de santé)
- Le nombre d'utilisateurs (les écoles: le nombre d'élèves et des enseignants, les structures de santé: le nombre de patients, de médecins, et d'infirmières)
- Les conditions naturelles (l'endroit des puits du quartier et les niveaux d'eau de ces puits)

Concernant la construction des latrines publiques dans les écoles et les structures de santé, la partie sénégalaise a demandé à la partie japonaise qu'il est préférable de construire des latrines complètement séparées pour les femmes et les hommes dans les différents bâtiments.

#### 6.10 Gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques

La partie sénégalaise s'engage pour une gestion et une maintenance appropriées des ouvrages hydrauliques après l'achèvement du Projet.

Concernant les ouvrages hydrauliques, le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique, et de l'Assainissement (MUHHA) s'engage à assurer un suivi et à apporter son appui à la maintenance des ouvrages hydrauliques par les ASUFORs, et de la maintenance des ouvrages hydrauliques par les Subdivisions de Maintenance (SM), le Brigades des Puits et Forages (BPF), ou par les opérateurs privés sur la demande des ASUFORs.

Concernant l'assainissement, la partie sénégalaise a promis la collaboration entre le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique, et de l'Assainissement (MUHHA), et les autres ministères concernés afin d'assurer la maintenance appropriée par chaque institution sénégalaise concernée responsable d'entretenir les écoles et les structures de santé.

#### 6.11 Assistance technique (La composante soft)

Les deux parties se sont mises en accord d'exécuter l'encadrement technique dans la mise en œuvre de la composante soft pour la gestion et la maintenance si cela est nécessaire, comme indiqué au 6.10 mentionné ci-dessus.

#### 6.12 Obtention de l'accord d'utilisation des terrains pour la construction prévue et l'impact sur l'environnement

Les deux parties ont convenu que la partie sénégalaise ferait les démarches nécessaires pour l'évaluation des influences environnementales requisés selon les textes réglementaires en vigueur au Sénégal.

D'après les résultats de l'étude suivie, en cas de nécessité de l'obtention de l'accord d'utilisation des terrains pour la construction des châteaux d'eau et des terrains prévus pour les tuyauteries souterraines, les deux parties ont convenu d'effectuer les démarches nécessaires sous la responsabilité de la partie sénégalaise. Les procédures et le calendrier de travaux seront définis dans une note technique entre la partie sénégalaise et l'ingénieur en chef de l'Etude.

#### 6.13 Les duplications avec les projets des autres bailleurs de fonds

La partie sénégalaise a promis d'assurer que les sites ciblés de ce projet ne seront pas planifiés dans les projets des autres bailleurs de fonds.

(3)  
w f